

ANNEXE 1

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

Employés et cadres

	Contenu des activités (en terme de technicité, animation, gestion-communication, communication)	Accès au niveau par : formation initiale ou formation continue ou expérience professionnelle validée
1	<p>Activités opérationnelles faiblement qualifiées.</p> <p>Les fonctions requièrent des connaissances élémentaires et une adaptation au poste de courte durée sur le lieu de travail.</p>	La fonction exige les connaissances du niveau VI de l'Education nationale.
2	<p>Activités opérationnelles qualifiées.</p> <p>Les fonctions requièrent des connaissances techniques de base dans un domaine spécifique faisant appel à l'application de méthodes ou procédures simples renvoyant à des modes opératoires connus et/ou à l'utilisation d'outils de traitement dans le cadre d'une assistance hiérarchique fréquente.</p>	La fonction exige les connaissances du niveau V de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.
3	<p>Activités opérationnelles très qualifiées nécessitant la mise en oeuvre d'une pluri-technicité.</p> <p>Les fonctions requièrent la pratique confirmée d'un ensemble de techniques diversifiées nécessitant à ce stade, en vue du bon accomplissement de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix des moyens et de la succession des étapes dans l'organisation de son travail ; - une assistance technique hiérarchique occasionnelle. 	La fonction exige les connaissances du niveau IV de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.
4	<p>Activités opérationnelles requérant un niveau de simple expertise.</p> <p>Les fonctions requièrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit des compétences validées dans l'application d'un ensemble de techniques mises en oeuvre dans des situations complexes et diversifiées, du fait d'organisations de travail faisant une place importante à l'autonomie de décision dans le cadre des travaux à effectuer ; - soit l'organisation, l'assistance technique, et/ou l'animation des activités d'une équipe de salariés classés le plus souvent du niveau 1 à 3. 	La fonction exige les connaissances du niveau III de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.

	<p align="center">Contenu des activités (en terme de technicité, animation, gestion-communication, communication)</p>	<p align="center">Accès au niveau par : formation initiale ou formation continue ou expérience professionnelle validée</p>
<p>5A</p>	<p>Activités de management de premier niveau ou activités complexes requérant un niveau d'expertise confirmée.</p> <p>Les fonctions requièrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre d'un ensemble de connaissances techniques développées, accompagnées de bonnes connaissances générales s'appliquant : - soit à un domaine spécifique ; - soit à l'encadrement direct d'unité (s) de travail. 	<p>La fonction exige les connaissances du niveau II de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>
<p>5 B</p>	<p>Activités de management de premier niveau ou activités complexes requérant un niveau d'expertise confirmée.</p> <p>Les fonctions requièrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre d'un ensemble de connaissances techniques élevées, accompagnées de bonnes connaissances générales, s'appliquant soit à un domaine de spécialisation, soit à l'encadrement direct de plusieurs unités de travail. 	<p>La fonction exige les connaissances du niveau II de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>
<p>6</p>	<p>Activités de management de premier niveau ou activités complexes requérant un niveau d'expertise confirmée.</p> <p>Les fonctions requièrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en oeuvre d'un ensemble de connaissances de haute technicité, accompagnées de bonnes connaissances générales, permettant l'organisation, la coordination et le contrôle d'un ensemble d'activités complexes. 	<p>La fonction exige les connaissances du niveau I de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>

	<p align="center">Contenu des activités (en terme de technicité, animation, gestion-communication, communication)</p>	<p align="center">Accès au niveau par : formation initiale ou formation continue ou expérience professionnelle validée</p>
<p align="center">7</p>	<p>Activités de management contribuant à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme ou activités d'études ou de conception requérant une expertise élevée.</p> <p>Les fonctions requièrent des connaissances générales, de haute technicité et/ou de gestion, approfondies et étendues, appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit à un domaine spécifique réclamant une haute spécialisation ; - soit à la conduite d'un secteur d'activité important. 	<p>La fonction exige les connaissances du niveau I et au-delà de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>
<p align="center">8</p>	<p>Activités de management supérieur contribuant à la détermination et à la réalisation des objectifs généraux de l'organisme, ou activités d'études, de conception, d'expertise de très haut niveau.</p> <p>Les fonctions requièrent une expertise dans le cadre de pratiques ou de techniques très complexes ou la conduite d'un ou plusieurs secteurs d'activités très importants au regard de la mission de l'organisme.</p>	<p>La fonction exige les connaissances du niveau I et au-delà de l'Education nationale et acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>
<p align="center">9</p>	<p>Activités de management supérieur contribuant à la détermination des objectifs généraux de l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la conduite d'un ou plusieurs secteurs d'activité très importants au regard de la mission de l'organisme ; - par la réalisation d'études, la mise en œuvre d'activités de conception ou d'expertise de très haut niveau. <p>A ce stade, les conséquences des décisions prises dépassent les seules activités et résultats du ou des secteurs sur lequel ou lesquels sont exercées les responsabilités.</p>	<p>La fonction exige les connaissances du niveau I et au-delà de l'Education nationale acquises soit dans le cadre d'une formation continue externe ou interne, soit par l'expérience professionnelle validée.</p>

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

Informaticiens (1)

Niveaux	Définition des niveaux de qualification
I A	A) Les fonctions requièrent des connaissances techniques de base faisant appel à l'application de modes opératoires et de procédures préétablies dans le cadre d'une assistance hiérarchique occasionnelle.
I B	B) Les fonctions requièrent la possession de plusieurs techniques et la connaissance confirmée des matériels périphériques ou impliquent la supervision technique à l'égard du même niveau.
II A	A) Les fonctions requièrent la mise en œuvre de techniques faisant appel à la connaissance de langages, s'exerçant dans le cadre d'une autonomie limitée et exigeant des compétences en matière de méthode et de contrôle.
II B	B) Les fonctions requièrent la mise en œuvre de techniques faisant appel à la connaissance de matériels et exigeant des compétences en matière de méthode et de contrôle.
III	Les fonctions requièrent la mise en œuvre de compétences en matière d'analyse, de méthodologie et de contrôle nécessitant la connaissance de langages et/ou de matériels. Outre les compétences et connaissances énoncées ci-dessus, les fonctions impliquent une autonomie de décision et le choix des moyens dans le cadre des travaux confiés.
IV A	A) Les fonctions requièrent la mise en œuvre de connaissances techniques informatiques dans des domaines définis d'études ou d'exploitation, accompagnées de bonnes connaissances générales.
IV B	B) Outre les compétences et connaissances énoncées en IV A, les fonctions requièrent une contribution significative à l'optimisation des ressources.
V A	A) Les fonctions requièrent la mise en œuvre d'un ensemble de connaissances informatiques de haute technicité accompagnées de bonnes connaissances générales permettant : - soit la conduite d'un secteur d'activités ; - soit l'organisation, la coordination et le contrôle d'un ensemble d'activités complexes de conception.
V B	B) Les fonctions requièrent la mise en œuvre d'un ensemble de connaissances informatiques de haute technicité accompagnées de bonnes connaissances générales permettant : - soit la conduite d'un secteur d'activités ; - soit l'organisation, la coordination et le contrôle d'un secteur d'activités important impliquant des responsabilités accrues.

Niveaux	Définition des niveaux de qualification
VI	<p>Les fonctions requièrent la mise en œuvre de connaissances de haute technicité appliquées au domaine de la conception - étude ou système – et impliquent des relations avec les utilisateurs permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit la conduite d'un secteur d'activités ; - soit l'organisation, la coordination et le contrôle d'un secteur d'activités important impliquant des responsabilités accrues.
VII	<p>Les fonctions nécessitent un haut niveau de technicité informatique dans un domaine spécialisé et des activités de suivi technologique permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser la maîtrise d'œuvre de projet dans le domaine de spécialisation considéré ; - de conduire un secteur d'activités.
VIII	<p>Les fonctions requièrent la mise en œuvre d'activités de conseil dans le domaine informatique permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser la maîtrise d'œuvre de projets complexes ; - d'assurer l'animation et le contrôle de plusieurs secteurs d'activités.
IX A	<p>Les fonctions requièrent la mise en œuvre d'une expertise reconnue dans le domaine de l'informatique accompagnée de bonnes connaissances générales permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser des études et de mettre en œuvre des activités de conception de haut niveau dans le cadre de projets très complexes ; - de diriger un ou plusieurs secteurs d'activités importants au regard des missions de l'organisme.
IX B	<p>Les fonctions requièrent une expertise reconnue dans le domaine de l'informatique accompagnée de connaissances générales de haut niveau permettant la conduite de projets importants impliquant la mise en œuvre de structures complexes et diversifiées.</p>
X	<p>Les fonctions requièrent une collaboration directe avec la direction et exigent un très haut niveau d'expertise permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'apporter sur le plan technique un concours majeur dans la définition des choix d'orientation en matière d'informatique et à leur réalisation ; - d'assurer la direction, l'animation et le contrôle de secteurs d'activités très importants au regard de la mission de l'organisme.

(1) Les emplois des centres informatiques ou des services informatiques qui ne requièrent pas de connaissances informatiques spécifiques sont classés dans les niveaux de qualification applicables aux employés et cadres.

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

Personnel soignant, éducatif et médical des établissements et œuvres

Les métiers référencés dans la grille ci-dessous ne s'exercent qu'en possession du diplôme d'Etat requis et conformément aux décrets de compétence y afférents le cas échéant

	Niveaux de qualification	
	Métier	Emploi
1 E		
2 E	Agent des services éducatifs	Assistant socio-éducatif degré 1 Assistant éducatif et sportif
3 E	Auxiliaire de soins Auxiliaire socio-éducatif	Aide-soignant Auxiliaire de puériculture Prothésiste degré 1 Auxiliaire médico-pédagogique Assistant socio-éducatif degré 2 Moniteur d'atelier degré 1
4 E	Personnel médico-technique A Personnel d'éducation technique A	Prothésiste degré 2 Préparateur en pharmacie degré 1 Assistant dentaire Educateur sportif Moniteur éducateur Moniteur d'atelier degré 2 Animateur degré 1
5 E	Personnel médico-technique B Personnel d'éducation technique B	Préparateur en pharmacie degré 2 Technicien de laboratoire Prothésiste degré 3 Diététicien Animateur degré 2 Educateur technique spécialisé Educateur spécialisé Educateur de jeunes enfants Enseignant d'activités physiques et sportives

	Niveaux de qualification	
	Métier	Emploi
6 E	<p>Manipulateur en électroradiologie</p> <p>Infirmier</p> <p>Rééducateur</p> <p>Conseiller professionnel</p>	<p>Manipulateur en électroradiologie</p> <p>Infirmier DE Infirmier psychiatrique Infirmier anesthésiste Infirmier de bloc opératoire Infirmier de puériculture Formateur en IFSI</p> <p>Orthophoniste Orthoptiste Masseur-kinésithérapeute Ergothérapeute Psychomotricien</p> <p>Formateur professionnel d'adulte Conseiller en insertion professionnelle</p>
7 E	<p>Cadre de santé</p> <p>Cadre éducatif</p>	<p>Psychologue Cadre médico-technique Cadre rééducateur Cadre infirmier</p> <p>Cadre éducatif Cadre pédagogique</p>
8 E	Cadre de santé	Directeur de soins
9 E	Cadre médical	Sage-femme
10 E	Cadre médical	Médecin généraliste Pharmacien Chirurgien-dentiste
11 E	Cadre médical	Médecin spécialiste Médecin biologiste Médecin chef de service
12 E	Cadre médical	Médecin coordonnateur

DEFINITIONS DES NIVEAUX DE QUALIFICATION DES EMPLOIS

Ingénieurs-conseils

Niveaux	Niveaux de qualification
10 A	Ingénieur-conseil chargé d'effectuer des enquêtes, des contrôles, des études ou de mener des activités de conseil interne ou externe dans un domaine de spécialisation défini ou au sein d'entreprises et relevant des techniques de l'ingénieur.
10 B	Ingénieur-conseil responsable d'un groupe composé, par exemple, de contrôleurs de sécurité et/ou d'ingénieurs-conseils dont il coordonne les activités en fonction des objectifs du service.
11 A	Ingénieur-conseil ayant la responsabilité technique de plusieurs domaines de spécialisation ou ayant acquis un très haut niveau d'expertise dans sa spécialité. Ingénieur-conseil assurant la direction technique et scientifique d'une unité de travail. Ingénieur-conseil ayant la responsabilité de la direction, de l'animation, du contrôle d'un secteur important composé, par exemple, d'ingénieurs-conseils.
11 B	Ingénieur-conseil qui assure en second la responsabilité tant administrative que technique du service prévention-tarifification.
12	Ingénieur-conseil assurant la coordination technique des actions de prévention au niveau d'une branche professionnelle et contribuant, pour cette branche, à la définition de la politique nationale de prévention. Ingénieur-conseil qui dirige et coordonne l'activité du service prévention-tarifification, dans le cadre des objectifs fixés au niveau de l'organisme.